

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

DELIBERATION N°2022.00324

PROCESS 2022 - SOUTIEN AU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) - SUBVENTION ACCORDEE A FRANCE ACTIVE LOIRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 53
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de voix : 58

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT

RECU EN PREFECTURE

Le 19 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220707-D20220032410

Date de mise en ligne : 19 juillet 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Marc CHAVANNE, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Christian SERVANT, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

PROCESS 2022 - SOUTIEN AU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) - SUBVENTION ACCORDEE A FRANCE ACTIVE LOIRE

Notre territoire métropolitain, se caractérise par une forte présence de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), avec plus de 21 000 emplois locaux, soit 14 % de l'emploi total et même 20 % pour le seul secteur privé, et représente un poids 1,35 fois supérieur à la moyenne nationale. Les entreprises de l'ESS sont sources d'innovation et pourvoyeuses de solutions locales en réponse aux besoins sociaux et aux évolutions sociétales que ce soit pour les habitants, les acteurs privés ou publics. Ces entreprises interviennent dans de nombreux domaines : l'agriculture, l'alimentation et les circuits courts, la santé, la mobilité, le commerce de proximité, la culture et les loisirs, la transition écologique, ou même encore l'industrie.

Saint-Étienne Métropole a engagé une politique publique volontariste dédiée à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), pour accompagner et professionnaliser les entreprises de l'ESS. Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS et de pérenniser les entreprises de l'ESS à fort impact social.

Depuis 2003, l'Etat, la Caisse des Dépôt, le Fonds Social Européen et la Région Auvergne Rhône-Alpes, rejoints par les collectivités locales et les grands mouvements associatifs déploient sur l'ensemble du territoire national « le dispositif local d'accompagnement » (DLA) dont l'objectif est d'apporter un conseil professionnel et de qualité aux structures de l'ESS.

Le DLA a en effet pour finalités de :

- accompagner durablement la consolidation et le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (secteur non marchand hors collectivités territoriales : associations, structures d'insertion par l'activité économique) par un appui à la professionnalisation (actions de diagnostic et d'accompagnement, notamment par du conseil extérieur) ;
- pérenniser et de créer des emplois locaux non délocalisables ;
- contribuer au développement local en renforçant l'ancrage territorial des entreprises accompagnées ;
- développer la dimension économique du tissu associatif (diversification des activités et des ressources) et renforcer les organisations des entreprises de l'ESS.

Sur le territoire, le DLA est mis en œuvre par France Active Loire.

Concrètement, France Active Loire dans le cadre du dispositif du DLA propose aux structures de l'ESS :

- un accueil de l'entreprise, réalisé par le chargé de mission du DLA, afin d'appréhender son activité et de comprendre son besoin d'accompagnement,

- un diagnostic, réalisé par le chargé de mission du DLA, pour préciser le besoin de l'entreprise et rédiger un cahier des charges,
- une ingénierie, financée par le DLA et réalisée par un cabinet conseil sélectionné sur la base d'un cahier des charges dans le cadre d'un appel à compétences ou par le chargé de mission du DLA lui-même. Cette ingénierie peut être individuelle ou collective (si elle implique plusieurs entreprises dans un même projet de développement ou de mutualisation),
- un suivi post accompagnement, réalisé par le chargé de mission du DLA afin d'accompagner la mise en œuvre des préconisations du cabinet.

Le financement de Saint-Etienne Métropole permet de renforcer l'action du DLA auprès des structures de notre territoire et d'intégrer l'offre de service du DLA dans notre politique de coopération et d'animation de l'ESS (PROCESS).

Les objectifs du DLA sont définis dans le cadre d'une convention annuelle. Elle porte sur la réalisation de l'accueil des structures de l'ESS et vise un minimum de 25 accompagnements de structures de l'ESS sur le territoire de Saint-Etienne Métropole (comprenant les accompagnements collectifs, individuels ou DLA Flash). Les COPIL auxquels participe Saint-Etienne Métropole permettent de garantir le suivi de l'action. Le Comité d'Appui des Partenaires constitue l'instance de suivi des projets et de coordination des interventions auprès des structures qui sollicitent le DLA.

A titre d'exemple, le DLA a accueilli 50 structures au total dans la Loire en 2021, pour 34 accompagnements dont 27 sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Dans ce contexte, il convient de poursuivre le soutien de Saint-Etienne Métropole au dispositif DLA porté par France Active Loire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à France Active Loire d'un montant global de 24 000€ dont 8 000 € au titre du fonds d'ingénierie du DLA et 16 000 € au titre du fonctionnement pour l'année 2022 régie dans le cadre d'une convention ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et France Active Loire, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV/65748/PROCE.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,



Siham LABICH

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU